

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2015

Le 25 mars 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation normale, conformément aux articles L2121-10 et -11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, K. BYSTRICKY, S. CLERC, M. COCHE, S. MOUQUET, Ms F. BLACHEZ, G. BOMSTAIN, JL. CHAMPEAUX, X. DE BOISSEZON, P. ESPAGNO, JM. LASSUS, S. RICCI, J. SEGERIC

Absent excusé : Mme. SN. FEHR (procuration donnée à M. JM. LASSUS)

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CM du 25 février 2015

1/13 – Emplacement des récupérateurs de verre

2/13 – Règlement du cimetière

3/13 – Composition de la commission d'appel d'offres

4/13 – Règlement intérieur et charte déontologie du conseil municipal

5/13 – Ressources Humaines : Protocole transactionnel

6/13 – Indemnités des Adjointes et des Conseillers Municipaux

7/13 – Approbation du montant des Attributions de Compensation

8/13 – Questions diverses

M. Le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 février 2015

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

1/13 – Emplacement des récupérateurs de verre

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la décision du conseil de communauté du Sicoval relative à l'optimisation de la collecte du verre, la commune de Vigoulet-Auzil change de mode de collecte du verre pour passer en apport volontaire dès le 1^{er} juillet 2015.

A cet effet, la commune de Vigoulet-Auzil bénéficie de cinq récupérateurs de verre à installer aux endroits de la commune les plus appropriés en fonction de diverses contraintes.

Monsieur le Maire propose les emplacements suivants qui ont fait l'objet d'une visite de faisabilité avec le Sicoval :

- Avenue des coteaux : Parking du terrain de football (2 récupérateurs)
- Chaussée latérale à l'avenue du Souleilla près du transformateur EDF à la jonction de l'avenue des Pyrénées.
- Auzil : Entrée de l'allée des bois (2 récupérateurs)

Puis il propose un tour de table :

Mme S. CLERC intervient pour s'étonner de ces choix qu'elle ne partage pas et dit ne pas être au courant. Il lui est rappelé que le sujet est débattu au sein du Conseil depuis janvier, que les habitants ont été sollicités via le Vigouzilien pour donner leur avis et que les emplacements ont fait l'objet d'un ultime débat lors de la dernière réunion de travail des conseillers dont le compte-rendu a été diffusé à l'ensemble des conseillers.

M. JM. LASSUS fait valoir que l'emplacement latéral à l'avenue du Souleilla mériterait une étude de sécurisation routière. Le Conseil Municipal abonde en ce sens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 voix contre (Mme S. CLERC) et 2 abstentions (M. JM. LASSUS et Mme SN. FEHR), accepte la proposition des emplacements des récupérateurs de verre.

2/13 – Règlement du cimetière

M. Le Maire informe qu'il a demandé à Mme M. COCHE de rédiger un nouveau règlement d'utilisation des cimetières de la commune en remplacement de l'ancien datant de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose à Madame COCHE de présenter le règlement général des cimetières qui a été transmis aux conseillers en préalable à la tenue du présent Conseil.

Suite à l'exposé de Mme COCHE, M. le Maire fait procéder à un tour de table :

M. F. BLACHEZ pose la question des horaires d'ouverture. Après débat, il est convenu de rester sur la situation actuelle et de ne pas imposer d'horaires qui impliqueraient la présence d'agents municipaux pour ouvrir et fermer les cimetières (y compris les week-ends).

Mme COCHE précise qu'elle mettra à jour le règlement avec les remarques qu'elle a reçues des conseillers. Elle indique également que les tarifs des tombes et concessions reste inchangé, notre commune se situant dans la moyenne des tarifs relevés sur d'autres communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, adopte le règlement intérieur des cimetières tel qu'il a été diffusé et présenté, avec la prise en compte des remarques reçues.

3/13 – Composition de la commission d'appel d'offres

Mr le maire expose que Mme FEHR et Mr LASSUS ayant été élus à la commission d'appel d'offre compte tenu de leurs fonctions respectives d'adjoint aux finances et de conseiller chargé des travaux, il s'interroge, suite à leur démission de ces fonctions, sur leur souhait de rester membre de la commission.

Mr RICCI fait part des réponses reçues des 2 conseillers avant le Conseil précisant leur position de rester membre de la commission. Il n'y a donc pas de changement au sein de cette commission dont la composition a été votée lors du Conseil Municipal du 21 mai 2014.

4/13 – Règlement intérieur et charte déontologie du conseil municipal

Monsieur le Maire demande à M. RICCI de présenter le sujet. Celui indique en préambule qu'une commission interne au Conseil Municipal a été mandatée pour rédiger ces documents. Il rappelle que le Conseil Municipal fixe librement son règlement intérieur, aucune obligation légale ne lui étant imposée en tant que commune de moins de 3500 habitants.

Le règlement intérieur a pour objet de fixer et de déterminer, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de fonctionnement du conseil municipal et de ses commissions.

La charte de déontologie définit les engagements d'impartialité, respect, probité/intégrité, assiduité, confidentialité et transparence, applicables aux membres du Conseil.

Ces documents ont été transmis aux conseillers et débattus lors d'une réunion de travail.

Monsieur le Maire propose un tour de table avant le vote :

M. JL. CHAMPEAUX demande où en sont les arrêtés de délégations de fonctions. M. le Maire répond qu'il vient de les signer.

Mme S. CLERC s'interroge sur le périmètre de ces arrêtés. M. le Maire lui répond.

M. JM. LASSUS souhaite voir ces délégations mentionnées dans le règlement intérieur. M. RICCI lui répond que c'est le cas dans la dernière version transmise aux conseillers.

M. le Maire propose d'adopter les projets de règlement intérieur et de charte de déontologie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, adopte son règlement intérieur et sa charte de déontologie tels que transmis et présentés. La charte de déontologie est signée en séance par les conseillers.

5/13 – Ressources Humaines : Protocole transactionnel

A la demande de M. le Maire, M. G. BOMSTAIN expose la genèse de cette affaire qui remonte à la mandature précédente. Il fait part de la difficulté à trouver un accord avec l'agent municipal en question.

M. le Maire expose le principe de la transaction financière en cours de négociation et demande au Conseil Municipal d'adopter ce principe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme S. CLERC), adopte le principe exposé par Monsieur le maire en séance

6/13 – Indemnités des Adjointes et des Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire informe que Madame Sylvie-Nathalie FEHR ayant démissionné de ses fonctions d'adjoint, et Monsieur Jean-Marc LASSUS de ses fonctions de conseiller en charge des travaux, ils ont tous deux, renoncés à leur indemnité d'adjoint et de conseiller.

Suite à l'élection de Pierre ESPAGNO en tant que 4^{ème} adjoint, en charge des finances, il convient de prendre une nouvelle délibération sur le montant des indemnités, dans la limite de l'enveloppe, au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire précise qu'en application du code général des collectivités territoriales, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal. Cette indemnité est au maximum égale à 6 % de l'indice brut 1015.

Il propose ainsi de conserver l'indemnité de conseiller à allouée à Monsieur Gérard BOMSTAIN, conseiller en charge du personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, adopte la proposition du Maire

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité du maire (31% de l'indice brut 1015) et du produit de 8,25% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints.

A compter du 1^{er} avril 2015, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 31 % de l'indice 1015 ;

Adjoints : 6.75 % de l'indice brut 1015

Monsieur BOMSTAIN : 6 % de l'indice brut 1015

7/13 – Approbation du montant des Attributions de Compensation

A la demande de M. le Maire, M. P. ESPAGNO, informe que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attributions de Compensation (AC). Il explique ensuite les modalités de calcul de ces AC en particulier pour la compétence voirie. Les résultats figurent dans les tableaux transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Approuve les nouveaux montants des enveloppes voirie tels qu'ils apparaissent dans les documents transmis
- Approuve les montants des AC 2015 tels qu'ils apparaissent dans les documents transmis
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

8/13 - Questions diverses

M. X. de BOISSEZON informe que :

le conseil communautaire du Sicoval a voté la réhabilitation de la STEP de Menrhume et la sortie de notre commune de la future STEP inter-communale. Pour la STEP de Menrhume, il s'agit d'une réhabilitation à 500 EH à court terme avec une extension possible à 1000 EH à un horizon de 20 ans.

Les règles relatives à la mise en place du Bimby ont été débattues lors de la 5^{ème} réunion de la commission d'urbanisme. Une prochaine réunion de la commission est prévue sous 2 semaines.

Mme C. BAYOT fait part du prochain repas des aînés prévu le 29 avril et de la sortie annuelle qui aura lieu début juin avec la visite du musée Aeroscopia suivie d'un repas.

Mme M. COCHE rapporte la difficulté à recenser les personnes âgées en situation de précarité.

M. JM. LASSUS demande des nouvelles du projet de maison médicale et du projet immobilier prévu à côté de la jumenterie.

Au sujet de la maison médicale, M. le Maire répond qu'il est en contact permanent avec le Dr Donati et qu'il continue à investiguer les possibilités côté versant Menrhume, ce qui nécessite donc la réhabilitation de la STEP Menrhume en préalable au projet. M. JM. LASSUS se demande s'il n'y a pas possibilité d'une dérogation via la mise en place d'une micro-station ou via le raccordement à la STEP du cimetière. M. le Maire demande à M. F. BLACHEZ de se renseigner sur ces possibilités.

Au sujet du projet immobilier dit de la Jumenterie (entre 19 et 23 logements), M. le Maire précise qu'un particulier risque d'attaquer le permis signé.

Mme S. CLERC souhaite savoir où en est la rédaction du PADD. M. le Maire et M. X. de BOISSEZON lui répondent que le Sicoval est chargé de cette rédaction mais qu'il convient de recadrer ce travail au vu des 1ers échanges sur le sujet avec le Sicoval. La commission urbanisme sera sollicitée pour revoir le PADD, une fois son travail sur le Bimby achevé, soit d'ici fin avril.

M. F. BLACHEZ souhaiterait disposer de la part du Sicoval d'un calendrier sur l'assainissement et propose qu'un courrier officiel soit envoyé pour réclamer un échéancier du projet Menrhume. M. le Maire répond qu'il est d'accord et que l'arrêté pris par le Sicoval mentionne une durée de 12 mois. De plus, le Sicoval souhaite que la commune augmente de façon significative la taxe d'aménagement en compensation des efforts fournis. M. BLACHEZ mentionne l'existence du schéma général de cohérence écologique qui s'applique depuis octobre 2014. Il rappelle que le 1^{er} janvier 2016 marque la fin des tarifs réglementés d'électricité pour les collectivités publiques. La commune aura le choix de rejoindre un groupement d'achat (SDEHG ou UGAP) qui s'occupera de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité. Enfin, il indique l'existence d'un programme Sicoval de rénovation énergétique des bâtiments publics, actuellement en phase de diagnostic, dont il faudrait évaluer l'intérêt pour notre commune.

Mme K. BYSTRICKY annonce que le programme de la fête du village 2015 sera bientôt dévoilé.

M. JL. CHAMPEAUX fait le point sur la communication. Il a reçu de nombreux retours positifs sur le Vigouzilien et fait appel aux contributions pour le prochain numéro du Lien qui sortira début juin. Il annonce également qu'une réflexion a cours pour un projet de plateau sports et loisirs intergénérationnel au niveau de l'emplacement du terrain de football synthétique, avec toujours un terrain de football, mais aussi des jeux pour enfants et des équipements type fitness pour adultes. Des

contacts ont été pris avec des entreprises qui ont fait de telles réalisations dans des communes des environs. Une réunion publique sera organisée le moment venu pour présenter le projet.

M. le Maire fait part de la réunion du CAUE 31 (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, organisme départemental investi d'une mission publique) qui s'est tenue récemment sur notre commune avec pour thème la densification douce. Il informe avoir été nommé au comité de pilotage Sicoval du PLH. Enfin, il annonce qu'un service du Sicoval a été chargé de travailler sur les chemins de randonnée et que ce service a prévu de tenir des réunions publiques. Une des démarches envisagées pour développer ces chemins de randonnée pourrait consister à mettre en place avec les propriétaires privés (souvent des agriculteurs) des baux emphytéotiques pour obtenir un droit de passage en contrepartie de l'entretien de ces chemins.

Date du prochain conseil municipal :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 7 avril 2015 à 20h30.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h40.

Jacques SEGERIC
Maire

Xavier DE BOISSEZON
1er adjoint

Stéphane RICCI
2^{ème} adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX
3^{ème} adjoint

Pierre ESPAGNO
4^{ème} adjoint

Gérard BOMSTAIN

Catherine BAYOT

François BLACHEZ

Kerstin BYSTRICKY

Sylvie CLERC

Marie COCHE

Sylvie-Nathalie FEHR

Jean-Marc LASSUS

Sylvie MOUQUET